



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 013-211300538-20240516-2024\_128\_ST-AR



## DECISION DU MAIRE

2024\_128\_ST

**OBJET :** Avenant n°3 – Marché de travaux 2021 06 Création de deux locaux commerciaux et d'un logement rue Fernand Pauriol – lot n°3 Serrurerie.

### **Le Maire de la commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique article L2194-1;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;

**Vu** La décision 2021 062\_ST portant sur des travaux pour « création de deux commerces et d'un logement dans une maison de ville rue Fernand PAURIOL » à Mallemort, attribuant le marché lot 3 Serrurerie, à la société Atout Fer ;

**Vu** la décision n°2022-085-ST relative à l'avenant n°1

**Vu** la décision n°2023-216-ST relative à l'avenant n°2

**Considérant** la nécessité pour la commune de conclure à un avenant n°3 au marché 2021 06 lot n°3 Serrurerie relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux de 51 jours. Du 26/10/2022 au 15/12/2022

### **DECIDE,**

**Article 1 :** De conclure avec la société Atout Fer sise 23 impasse des Géraniums 84700 Sorgues la signature d'un avenant n°3 au marché 2021 06 – lot 3 Serrurerie;

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

**Article 2 :** Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mallemort, le 16/05/2024

**Hélène GENTE**  
Maire de Mallemort

